

Dépt : Eure-et-Loir  
Arrd : CHATEAUDUN  
Canton : LES VILLAGES VOVÉENS

**MAIRIE DE SANCHEVILLE**  
18, Place du Marché - 28800 SANCHEVILLE  
☎ 02.37.44.00.23 ☎ 02.37.44.00.76  
Email : [sancheville.mairie@wanadoo.fr](mailto:sancheville.mairie@wanadoo.fr)

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 11 avril 2024, à 19 h 00, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VANNEAU, Maire

Etaient présents : MM VANNEAU, FALLOU, LEGRAIS, MARTIN, ALLAIS,  
Mmes BABEC, BOUCHER, BRUNET, GHESTEM M. MALLET

Absents excusés : Mmes BISSON (pouvoir à M. FALLOU), BLANCHOT, M. FERREIRA,  
Mme PORTHAULT

Date de convocation : 28 mars 2024

Nbre de conseillers en exercice : 14      Présents : 10      Votants : 11

Secrétaire de séance : M. Denis LEGRAIS

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

#### **2024/6 : Vote des taux d'imposition 2024**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commission des finances, en séance des 23 mars et 4 avril 2024, a décidé de maintenir les taux de la Taxe Foncière sur le Bâti (T.F.B), de la Taxe Foncière sur le non Bâti (T.F.N.B.) et de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (T.H.R.S.) de l'année n-1.

Taxe foncière (bâti) :                      taux de 40.31    soit un produit de 244 037

Taxe foncière (non bâti) :              taux de 31.10    soit un produit de 65 652

Taxe habitation (T.H.R.S.) :            taux de 12.42    soit un produit de 7 377

Total du produit fiscal attendu : 317 066 + 9 535 (allocations compensatrices) - 42 627 (effet du coefficient correcteur) = 283 974

Approuvé à l'unanimité.

#### **2024/7 : Vote du compte de gestion 2023**

Approuvé à l'unanimité.

#### **2024/8 : Vote du compte administratif 2023**

Déficit d'investissement                : - 91 847.33 €

Excédent de fonctionnement         : +370 444.36 €

Approuvé à l'unanimité sous la présidence de la doyenne d'âge, Mme BABEC.

#### **2024/9 : Affectation de résultat de fonctionnement 2023**

R002 recettes fonctionnement : + 231 836.66 €

D001 déficit d'investissement : - 91 847.33 €

Affectation au 1068 (R.I.) : Déficit investissement - 91 847.33 plus le solde des RAR négatifs de 46 760.37, soit + 138 607.70 €

Approuvée à l'unanimité.

**2024/10 : Vote du budget primitif 2024**

Dépenses de fonctionnement	: 757 280.66 €
Recettes de fonctionnement	: 757 280.66 €
Dépenses d'investissement	: 282 422,70 € (avec R.A.R. négatif de 76 595.37 €)
Recettes d'investissement	: 282 422,70 € (avec R.A.R. positif de 29 835 €)
	(soit un crédit de report - 46 760,37 €)

Approuvé à l'unanimité.

**2024/11 : Admission en non-valeur – créances irrécouvrables et créances éteintes « EAU »**

- Créances irrécouvrables d'un montant de 944,03 € (compte 6541)
- Créances éteintes d'un montant de 110,67 € (compte 6542)

Approuvée à l'unanimité.

**2024/12 : Don du local de la Fanfare de Sancheville 8 T rue de Croix, cadastré AB 311**

- Accepte le don de la Fanfare de Sancheville concernant le local situé rue de Croix d'une valeur vénale de 40 000 €,
- Autorise le Maire à signer l'acte à chez Maître Maud LHUILLERY-TESSIER, office notarial de Bonneval - 5, bd Alfred Billault. Les frais d'acte seront supportés par la Fanfare de Sancheville.

Approuvé à l'unanimité.

Sancheville, le 12 avril 2024  
Le Maire,  
  
Jean-Marc VANNEAU

